3

9



Voir

Étapes 1

Voir

Les étapes 3 et 4

Voir Étape 4

restent inchangées tant que la situation n'évolue pas (modification de la nature ou de la consistance de la concession par NAS, ou COP à reconduire)

Étape 3

& 2 (mise à jour

vérification des NAS / attribution des logements

Nom de l'EPLE **COMMUNE** (en majuscule) Code UAI Préservons notre environnement. UZES 0300047N LPO des métiers d'art Charles GIDE N'imprimez ce document que si nécessaire Nombre total de logements de l'EPLE Nombre de NAS à attribuer aux personnels de l'état Saisir les cellules (personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation) Calcul des points à attribuer par EPLE (1) Nombre d'élèves de l'EPLE (2) 1 300 1 300 2) dans "imprimante", choisir une imprimante PDF au choix; Nombre d'élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, des sections industrielles des lycées 0 et de l'enseignement pour les adolescents handicapés Nombre de demi-pensionnaires 65 65 Nombre d'internes 360 120 N = Nombre de points attribué à l'EPLE → 1 725 Application du barème (1) en fonction de N (code de l'éducation) NAS attribuées aux fonctions d'état (dir., admin., gestion, éduc.) 6 NAS rajoutées au-delà de 2 700 points (+1 NAS / 500 points) 0

Délibération(s) du CA sur propositions du chef d'établissement (4)	date du CA ⁽⁵⁾ :	30/06/2022
Liste des logements attribués par NAS pour les fonctions d'état	Dir., admin., gestion, éduc.	5
	Santé	1
Liste des logements attribués par NAS pour les fonctions territoriales		2
Logements attribués par COPA		
Logements attribués par COP		
Total des concessions / conventions proposées par le CA à la CTR →		8

TOTAL des NAS attribuable aux personnels de l'état -

Dém'Act: Cf la fiche de procédure.
1 acte n°26 regroupant toutes les délibérations:

• joindre ce 1er onglet étapes 1 à 3 complétées;
• joindre le 2nd onglet colonnes "le logement" & "les délibérations du CA" complétées.
Atransmettre à la CTR.

Concessions / conventions de logement <u>attribuées</u> par la Collectivité Territoriale de Rattachement ⁽⁴⁾		
Total des NAS attribué aux fonctions d'état (dir., admin., gestion, éduc.) *	5	
Total des NAS attribué aux fonctions d'état (santé) *	1	
Total des NAS attribué en dehors des fonctions d'état (personnels territoriaux) *	2	
Total des COPA **		
Total des COP **		
Total des concessions / conventions attribuées par la CTR →	8	
Nombre de logements qui restent vacants →	0	

<u>1 acte CE n°41</u> pour toutes les concessions par NAS

1 acte CE n°41 pour chaque COP/A

(1) Cf détails dans la fiche 2CE n°7, page 7

NAS attribuées aux personnels de santé

- (2) Ne pas y inclure les élèves du (3)
- (4) Préciser les détails dans l'onglet "Répartition des logements"
- (5) Date du dernier CA ayant délibéré sur la répartition des logements
- $\hbox{* La collectivit\'e transmet au chef d'\'etablissement les arrêt\'es correspondant aux concessions par NAS ;}$
- ** La collectivité transmet au chef d'établissement les conventions correspondant aux baux locatifs des COP/A.

COPaccordée à un ARL du 1er/092022 au 31/08/2023 si le renouvellement de la dérogation est accordée à l'Adjoint gestionnaire, 1 LOGEMENT INSALUBRE EN ATTENTE DE TRAVAUX